



Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, contrainte ou opportunité ?

mardi 12 mars 2013, par [lpe](#)

Ce document unique est une obligation dans toutes les entreprises employant au moins un salarié depuis 2002. Fastidieux, vécu comme une contrainte administrative supplémentaire, il est pourtant facteur de performance et l'occasion de faire le point chaque année sur les risques inhérents aux activités pratiquées dans l'entreprise au sein de chaque poste de travail.

En découlent naturellement les notions de prévention et de sécurité pour les salariés et de dialogue sur ces points entre employeur, représentants du personnel et salariés.

Autre bénéfice cité par la Maison des entreprises du Pays d'Aunis "l'attractivité de l'entreprise, tant pour les équipes en place que pour les futurs embauchés. Cela contribue au développement durable de la société. L'image de l'entreprise s'en trouve également valorisée auprès des clients."

Le Pays d'Aunis organise donc, en partenariat avec la CARSAT Centre Ouest, Santé au travail d'Aunis, la Communauté de Communes Plaine d'Aunis et l'APAS, une réunion sur ce sujet, qui se tiendra dans les locaux du SMICTOM Vals Aunis, Mardi 19 mars 2013 de 18h à 21h, 1 rue Julia et Maurice Marcou à Surgères.

La séance d'information permettra de traiter les points suivants avec les organismes compétents :

- Le cadre légal et réglementaire du DUERP
- La méthode d'élaboration
- Les aides éventuellement mobilisables
- Les outils (supports papiers, liens internet...)
- Partage d'expériences pour donner du sens à ce document

2 modules d'accompagnement gratuits seront mis en place ultérieurement.

Inscription : [cliquez ici](#)

Informations : 05 46 01 70 91 et maison-entreprise@pays-aunis.fr